



## Conditions générales des cours annuels 2024-2025

### Inscriptions :

- L'inscription s'effectue par notre formulaire en ligne sur notre site [www.labulledair.ch](http://www.labulledair.ch). **L'inscription est valable pour toute l'année scolaire.**
- Aucune inscription par téléphone ou par messagerie n'est possible.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.
- L'inscription **ne se reconduit pas automatiquement** d'une année à l'autre.
- L'inscription devient définitive dès réception du bulletin d'inscription par le secrétariat, sous réserve des places disponibles.
- Le secrétariat confirme toute réception d'inscription par email.
- Tout défaut de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription par la Bulle d'Air. Le solde de la facture reste dû.
- Pour les cours collectifs, l'élève participe au même atelier/cours toute l'année, afin de lui assurer intégration harmonieuse et stabilité.

### Modalités de paiement

- Le paiement des cours peut s'effectuer de manière échelonnée, jusqu'à 6 fois, et se précise sur le bulletin d'inscription.
- **Les paiements échelonnés s'effectuent à 1 mois d'intervalle** les uns des autres.
- La totalité de la facture est due au plus tard à la fin de l'année scolaire.

### Tarifs des cours

- Les tarifs des cours en vigueur figurent dans le programme annuel, ainsi que sur le site Internet. En cas d'inscription en cours d'année, le prix est dégressif (sauf pour les séries de 4 cours).
- Les bébés, jusqu'à l'âge de 12 mois, sont accueillis gratuitement, s'ils accompagnent un frère ou une sœur.
- La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier ou à un cours, doit être approuvée par l'intervenant.e en éveil musical ou le/la professeur.e et est facturée CHF 30.-
- Suite à l'acceptation du projet de loi 13219 accordant des indemnités aux écoles accréditées, pour les années 2023 à 2026, une majoration des écolages de 10% sera appliquée pour les élèves de 4 à 25 ans résidant hors canton de Genève.



## Réductions et rabais

- La Bulle d'Air a pour principale mission de rendre la musique accessible à tous les élèves. A cette fin, elle propose un soutien pour **les familles à revenu modeste**.
  - Pour les élèves de 1 à 4 ans, **10 % de l'écolage** (voir sur le site les conditions d'obtention des rabais). Pour bénéficier de ce rabais, une demande doit être adressée à la direction, au moyen du formulaire ad hoc, disponible sur notre site internet et au secrétariat, dans les vingt jours consécutifs à l'inscription. Toute demande parvenue en dehors de ce délai ou incomplète ne sera pas prise en compte et l'écolage sera dû dans son intégralité.
  - Pour les élèves de 4 à 25 ans, une demande de réduction pour les cours peut être adressée au [service des aides financières de l'Etat de Genève](#).
  - Pour les élèves de plus de 25 ans, **10 % de l'écolage** (voir sur le site les conditions d'obtention des rabais).
- Un rabais de **5 % est accordé dès la deuxième inscription pour la même famille**.
- Les rabais ne sont pas cumulables.

## Séance d'essai

- Une séance d'essai est possible tout au long de l'année, pour les cours annuels, en fonction des places disponibles. Toute inscription définitive sera prioritaire à un essai.
- La séance d'essai doit faire obligatoirement l'objet d'une réservation par téléphone et recevoir la confirmation du secrétariat.
- Pour les cours collectifs d'éveil musical, la première séance d'essai est gratuite. Pour les cours d'instruments, la séance d'essai est facturée CHF 50.-. Cette somme sera déduite de la facture en cas d'inscription.
- Les séances d'essais supplémentaires sont possibles en fonction des places disponibles, facturées au prix d'un cours.
- Il n'y a pas de séance d'essai pour les cours d'éveil musical à quinzaine ni pour les séries de 4 cours.

## Conditions de désistement

- Tout désistement doit être annoncé uniquement **par écrit**.
- Pour les cours d'éveil musical, ainsi que pour la première année de cours d'instrument, le désistement est possible tout au long de l'année. Les cours sont dus jusqu'à la date du désistement, majorés de **CHF 100.- de frais administratifs**.
- Pour **élèves instrumentistes dès la deuxième année**, les conditions sont les suivantes :
  - Pour les désistements **avant le 31 décembre 2024**, les cours sont dûs jusqu'à la date du désistement, majorés de **CHF 100.- de frais administratifs**.
  - Pour les désistements **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, l'écolage annuel est dû intégralement.
  - Pour les **"Séries de 4 cours"**, **aucun remboursement ne sera effectué**.



## **Changement de situation**

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

## **Participation de l'adulte accompagnant**

A la Bulle d'Air, la musique se partage. Les parents sont toujours bienvenus dans les cours, quel que soit l'âge de l'élève. Leur présence régulière est encouragée jusqu'aux 4 ans de l'élève.

## **Élève en situation de handicap ou à besoins spécifiques**

Afin que, dans la mesure de nos moyens, le meilleur accueil puisse être mis en place pour un enfant en situation de handicap ou qui présente des besoins spécifiques, il est **obligatoire** de contacter le secrétariat de la Bulle d'Air par mail : [labulle@labulledair.ch](mailto:labulle@labulledair.ch) ou par téléphone : 022 788 36 22, afin d'organiser un entretien avec les parents ou adultes référents.

## **Absences**

Toute absence d'un élève – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat ou au/ à la professeur.e avant le cours. **Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du participant**, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'élève justifiant une absence supérieure à 4 cours. Dans ce cas, il sera retenu **CHF 100.- de frais administratifs**.

## **Assurances**

Les familles doivent attester que l'élève est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.

## **Annulation d'un atelier ou d'un cours**

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier ou un cours si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation d'un atelier ou d'un cours par la Bulle d'Air, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

En cas de force majeure, la Bulle d'Air se réserve le droit du remboursement des ateliers ou des cours manqués.

## **Membres de l'association la Bulle d'Air**

Chaque parent désireux de s'impliquer dans l'association de la Bulle d'Air peut en devenir membre en présentant une demande avec le formulaire disponible sur le site internet.

## **Vacances et jours fériés**

Les cours annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans le canton de Genève, ni pendant les jours fériés officiels : Jeun genevois, 1er mai, week-end de l'Ascension, lundi de Pentecôte. Ces mêmes dates sont appliquées pour les cours d'éveil musical à Nyon.